

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_07

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

BUDGET PRINCIPAL
Vote
Budget primitif 2023

Etaient présents

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE
Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30) - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER- Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU
Michel CONANEC - Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **6 avril 2023**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Conseil municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_230405_07D-BF



	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement	608 447,29	12 152 350 6 779 978	Pour : 21 - Abstentions : 3
DEPENSES	608 447,29	18 932 328	Pour : 21 - Abstentions : 3
Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement		12 152 350 7 062 224	Pour : 21 - Abstentions : 3
RECETTES		19 214 574	Pour : 21 - Abstentions : 3
Déficit de clôture			Pour : 21 - Abstentions : 3
Excédent de clôture		282 246	Pour : 21 - Abstentions : 3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 9 mars 2023, relative aux orientations budgétaires pour 2023,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 27 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Trignac pour l'exercice 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trignac pour l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	3

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT



Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 044-214402109-20230405-DEL_230405_07D-BF

